



MF66936021



VOTRE PROPOSITION AUTO

Nous contacter

Votre agence MAAF

103 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

34500 BEZIERS

Tél. : 04 67 30 96 22

Fax : 04 67 62 28 08

@ : agence.beziers@maaf.fr

Site Internet : maaf.fr

Votre n° client : 134229440 N

Votre n° contrat : AUT 003

M. THIBAUT THOMAS
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Le 15 juin 2020

Cher client,

Ce document constitue la proposition d'assurance pour la modification de votre contrat avec une prise d'effet au 15/06/2020. Le contrat ne sera conclu qu'à compter de l'acceptation de l'assureur. Cette acceptation sera formalisée par la remise des conditions particulières.

Pour toute question, pour toute précision, n'hésitez pas à me joindre.

Avec toute ma considération.

Votre directeur d'agence



QUEL EST LE VÉHICULE À ASSURER ?

CITROEN - C5 - THP 155 CONFORT BVA - 9 CV - ESSENCE - Immatriculé : BY-637-HR

- Quelle est sa date de mise en circulation ? le 29/11/2011
- Quel en est l'usage ?

Tous déplacements (auto-école, démarcheur et courtier, représentant, visiteur médical, soins à domicile)	oui	☐	non	☒
Affaires et Promenade (professionnel et privé, sauf usage Tous déplacements)	oui	☐	non	☒
Promenade et Trajet-Travail	oui	☐	non	☒
Retraite	oui	☒	non	☐
Taxi	oui	☐	non	☒
- Quelle est sa zone d'utilisation principale ? SERIGNAN (34)

Paraphez

→ QUELS SONT LES CONDUCTEURS ?

**Vous devez nous déclarer toute personne conduisant habituellement le véhicule.
Ce véhicule ne peut pas être conduit à titre habituel par un conducteur novice non déclaré.**

○ Qui est le conducteur principal ?

Le conducteur principal est la personne qui conduit le plus fréquemment le véhicule.

THIBAUT THOMAS

Né(e) le 06/02/1958

Permis obtenu le 08/08/1977

Depuis le 15/06/2018, a-t-il fait l'objet d'une :

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| - annulation, invalidation ou suspension de 2 mois ou plus, du permis de conduire ? | oui ☐ | non ☒ |
| - sanction pénale pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou après avoir fait usage de stupéfiants ? | oui ☐ | non ☒ |
| - condamnation judiciaire pour délit de fuite ? | oui ☐ | non ☒ |

Je déclare que seul ce conducteur conduit habituellement ce véhicule.

→ VOS SOUHAITS DE COUVERTURE

- | | | |
|--|------------------------------|---|
| - Souhaitez-vous souscrire la garantie Personnalisation du véhicule pour couvrir les accessoires hors-série du véhicule ? | oui ☐ | non ☒ |
| - Souhaitez-vous souscrire la garantie Défense juridique de l'automobiliste pour être assisté en cas de litiges lors de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre véhicule ? | oui ☐ | non ☒ |
| - Souhaitez-vous souscrire la garantie Réparations + , pour bénéficier en cas d'accident non responsable et lorsque l'identité de l'auteur du dommage au véhicule est connue, d'un complément d'indemnité jusqu'à 1000€ ? | oui ☐ | non ☒ |
| - Souhaitez-vous souscrire la garantie Véhicule de remplacement + pour bénéficier d'un véhicule de remplacement jusqu'à 7 jours en cas de panne, 15 en cas d'accident et 20 en cas de vol ? | oui ☐ | non ☒ |
| - Souhaitez-vous souscrire la garantie Contenu privé pour couvrir les biens transportés dans votre véhicule ? | oui ☐ | non ☒ |

→ NOTRE CONSEIL

Notre conseil consiste à proposer un contrat cohérent avec vos besoins.

Compte tenu de vos réponses et de nos offres disponibles, nous vous conseillons la formule Tous Risques du contrat AUTO ainsi que les garanties optionnelles Assistance panne 0km, bagages et effets transportés, véhicule de remplacement ou véhicule de remplacement +.

Vous avez bien pris note de notre conseil et vous ne souhaitez pas le suivre en choisissant la formule Tiers et en ne souscrivant pas la ou les garantie(s) optionnelle(s) Bagages et effets transportés, véhicule de remplacement.

Paraphez



VOS GARANTIES

	Dans la limite de ⁽¹⁾	Franchise ⁽¹⁾⁽²⁾	Cotisation TTC
Vous avez choisi la formule Tiers			350,17 €
Garanties de base			
Responsabilité Civile, Défense, Recours, Conseil Devicclair			
Dommages corporels du conducteur	1 000 000 €		
Evénements Climatiques		100 €	
Assistance de base			
Assistance aux personnes et Renseignements juridiques			
Catastrophes naturelles		réglementaire ⁽³⁾	
Garanties optionnelles			
Bris de glace		sans	retenu
Vol, Incendie, Explosion, Attentat		100 €	retenu
Bagages et effets transportés			non retenu
Personnalisation du véhicule			non retenu
Assistance panne 0km			retenu
Tranquillité Mobilité			
Défense juridique automobiliste			non retenu
Véhicule de remplacement +			non retenu
Tranquillité Financière			
Réparations +			non retenu
Tranquillité Eco Transports			
Dommages corporels +			non retenu
Dommages vélo			non retenu
Bagages et effets transportés +			non retenu
Défense Juridique de l'Automobiliste +			non retenu
Tarif annuel TTC 2020 de l'ensemble de vos garanties			350,17 €⁽⁴⁾

(1) Les autres limites et franchises de vos garanties sont détaillées dans vos conditions générales.

(2) En cas de conduite occasionnelle par un conducteur novice non déclaré, une franchise spéciale de 300 € sera appliquée (voir modalités dans les conditions générales).

(3) Montant fixé par les pouvoirs publics.

(4) Tarif hors assistance aux personnes et renseignements juridiques.



VOS ADAPTATIONS PARTICULIÈRES

○ VEHICULE SUPPLEMENTAIRE ASSURE

LE TARIF DU PRESENT CONTRAT (HORS COTISATION ASSISTANCE AUX PERSONNES ET HORS TAXES ATTENTAT) PREND EN COMPTE LA REDUCTION DE 10% POUR 2IEME VOITURE ASSUREE, DONT VOUS BENEFICIEZ SOUS RESERVE DE SATISFAIRE AUX CONDITIONS CUMULATIVES SUIVANTES : 1) VOUS ETES SOUSCRIPTEUR, SOUS LE MEME NUMERO DE CLIENT, EN PLUS DU PRESENT CONTRAT, D'AU MOINS UN AUTRE DE NOS CONTRATS AUTO EN COURS D'EFFET; 2) VOUS ET/OU VOTRE CONJOINT(E) (ET, LE CAS ECHEANT, UN CONDUCTEUR ACCOMPAGNE) ETES LES SEULS CONDUCTEURS DESIGNES A CES CONTRATS; 3) LES OPTIONS PERMETTANT DE BENEFICIER D'UN TARIF SPECIAL NE SONT PAS SOUSCRITES POUR LE PRESENT CONTRAT. CETTE REDUCTION S'APPLIQUE UNIQUEMENT AU PRESENT CONTRAT.

Paraphez



VOTRE COTISATION

Cotisation annuelle TTC 2020

350,17 €*

* Cette cotisation tient compte des éléments suivants :

- coefficient bonus/malus de 0.50 et bonus lauréat 5 % déduits,
- vous bénéficiez du Bonus à vie MAAF depuis le 01/11/2017,
- vous bénéficiez de notre tarif "Excellence" réservé aux bons conducteurs titulaires d'un bonus maximum,
- un paiement en 1 fois **sans** prélèvement automatique.

S'ajoutent au tarif annuel, les cotisations des garanties Assistance aux personnes (6,00 € TTC par an) et Renseignements juridiques (2,00 € TTC par an). Ces garanties, incluses dans votre contrat, sont facturées indépendamment et une seule fois par an quel que soit le nombre de contrats souscrits contenant ces garanties.

Elles sont assurées par MAAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables (RCS Niort 781 423 280). En souscrivant ce contrat, vous devenez, sauf si vous l'êtes déjà, sociétaire de MAAF Assurances. A ce titre, vous devez vous acquitter, une seule et unique fois, d'un droit d'adhésion de 22,00 € TTC.



VOS INFORMATIONS À FOURNIR

○ POUR SOUSCRIRE, il vous suffit de nous faire parvenir les documents suivants :

- un exemplaire de cette proposition paraphé sur chaque page et signé



VOS DÉCLARATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Cette proposition est établie sur la base des réponses que vous avez apportées à nos questions.
- Je reconnais avoir reçu, avant la souscription du contrat, les conditions générales du contrat AUTO réf. A0611M qui contiennent les informations relatives à la vente à distance, au démarchage et au fonctionnement des garanties Responsabilité civile dans le temps.
- Je certifie avoir pris connaissance qu'en cas de souscription à distance de ce contrat, celle-ci n'ouvre pas droit à renonciation.
- Je m'engage à vous informer de toute modification des informations ci-dessus et de tout sinistre qui pourraient survenir jusqu'à la date d'effet du contrat. **Toute omission ou déclaration inexacte ou mensongère m'expose aux sanctions prévues aux articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances.**
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité des pages du présent document.
- La prise d'effet des garanties interviendra à la date indiquée ci-dessous, après contrôle des informations figurant sur les documents demandés et accord de l'assureur. Elle ne pourra pas être antérieure à la réception des documents.
- Je demande à être assuré selon cette proposition à compter du 15/06/2020.

Paraphez

Protection des données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre assureur ou par le groupe Covéa, auquel il appartient, responsables de traitement. Vous trouverez les coordonnées de votre assureur sur les documents contractuels et précontractuels qui vous ont été remis ou mis à votre disposition. Le groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle régie par le code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90, rue Saint Lazare, 75009 PARIS. Pour obtenir des informations sur le groupe Covéa, vous pouvez consulter le site <https://www.covea.eu>.

Vos données personnelles sont traitées par votre assureur et par le groupe Covéa afin de :

- conclure, gérer et exécuter les garanties de votre contrat d'assurance ;
- réaliser des opérations de prospection commerciale ;
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- conduire des actions de recherche et de développement ;
- mener des actions de prévention ;
- élaborer des statistiques et études actuarielles ;
- lutter contre la fraude à l'assurance ;
- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Protection des données personnelles
MAAF Assurances SA
Chauray
79036 NIORT Cedex 9
protectiondesdonnees@maaf.fr

Les informations complémentaires sur vos droits et le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur le site de votre assureur sous l'onglet « Vie privée » ainsi que dans les conditions générales ou notices d'information qui vous ont été remises ou mises à votre disposition lors de votre souscription.

Paraphez

Signature

Date et signature

M. THIBAUT THOMAS

Document remis en double exemplaire dont l'un est à nous retourner paraphé et signé

Assuré et distribué par MAAF Assurances SA

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé
Entreprise régie par le code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - code APE 6512 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - maaf.fr

La distribution de ce contrat d'assurance donne lieu à une rémunération fixe ou fixe et variable,
composée d'une partie monétaire et le cas échéant d'une partie non monétaire.

**MAAF également
disponible pour vous**



sur votre espace client
sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.

